

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-huit, le 08 Novembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

**Étaient présents :** Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Jean-Claude BOUROUH, Roland DAMOTTE, Christine DEL PIE, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Emmanuelle MARLIN, Didier MATHIEU, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires et membres suppléants** Chantal MENIGOT

**Étaient excusés :** Mesdames et Messieurs, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Anissa BRIKH, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Jacques DEAS, Patrice DUMORTIER, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Sophie GUYON, Robert NATALE Pierre OSER, Cédric PERRIN, Emmanuelle PY, Frédéric ROUSSE, Bernard TENAILLON, Jean-Claude TOURNIER.

**Avaient donné pouvoir :** Mesdames et Messieurs Martine BENJAMAA à Jacques ALEXANDRE, Josette BESSE à Marie-Lise LHOMET, Anissa BRIKH à Denis BANDELIER, Joseph FLEURY à Chantal MENIGOT, Sophie GUYON à Jean LOCATELLI, Robert NATALE à Monique DINET, Pierre OSER à Emmanuelle MARLIN, Cédric PERRIN à Christian RAYOT, Emmanuelle PY à Jean-Jacques DUPREZ, Jean-Claude TOURNIER à Bernard LIAIS.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 24 octobre	Le 24 octobre	En exercice	41
		Présents	24
		Votants	34

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Bernard VIATTE est désigné.

### **2018-08-18 Budget annexe Pôle touristique rural de Brebotte – Décision Modificative n°2** *Rapporteur : Christian RAYOT*

Afin de pouvoir régulariser le budget suite à l'emprunt récemment réalisé et pour être au plus juste de la nomenclature des services publics, il est nécessaire de créer et d'ajuster chapitres et articles budgétaires comme suit :

#### FONCTIONNEMENT

Dépenses :	Chapitre 011	Compte 627 : + 447 €
	Chapitre 011	Compte 6228 : - 447 €

## INVESTISSEMENT

Dépenses : Chapitre 23 Compte 2313 : + 1 880 €  
 Chapitre 23 Compte 238 : - 1 880 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'approuver la Décision Modificative n°2 du Budget annexe relatif au Pôle touristique rural à Brebotte comme mentionnée dans le tableau ci-dessous.

<b>90053</b>	<b>Communauté de Communes du Sud Territoire</b>	<b>DM n°2 2018</b>
Code INSEE	Pôle touristique Brebotte(60002)	

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

régularisation de compte inexistant 627 et 2313

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-6228-95 : Divers	447,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-627-95 : Services bancaires et assimilés	0,00 €	447,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>447,00 €</b>	<b>447,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>447,00 €</b>	<b>447,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>				
D-2313-95 : Constructions	0,00 €	1 880,00 €	0,00 €	0,00 €
D-238-95 : Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	1 880,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>1 880,00 €</b>	<b>1 880,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>1 880,00 €</b>	<b>1 880,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 13 NOV. 2018

Le Président,



Le Président,

